



**Nations Unies**

# **Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Rapport sur la dix-septième session  
(9-13 mai 2022)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2022  
Supplément n° 22





# **Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Rapport sur la dix-septième session  
(9-13 mai 2022)**



Nations Unies • New York, 2022

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption . . . . .	5
Conclusions de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	5
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption . . . . .	15
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session . . . . .	15
C. Décision portée à l'attention du Conseil. . . . .	16
Dates et lieu proposés pour la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	16
II. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) . . . . .	18
III. Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) . . . . .	20
IV. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	21
V. Nouvelles questions . . . . .	22
VI. Dates et lieu de la dix-huitième session du Forum. . . . .	23
VII. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum. . . . .	24
VIII. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-septième session . . . . .	25
IX. Organisation de la session . . . . .	26
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	26
B. Élection du Bureau. . . . .	26
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	26
D. Participation . . . . .	28
E. Documentation . . . . .	28
 Annexes	
I. Compte rendu des réunions informelles hybrides de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	29
II. Résumé établi par la Présidente concernant les débats de la table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard . . . . .	33

---

III. Résumé établi par la Présidente concernant les débats du Forum sur la question subsidiaire 3 a) v) de l'ordre du jour, qui sera transmis à titre de contribution au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2022 . . . . .	36
IV. Liste des documents . . . . .	41

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Conclusions de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil économique et social,

*Rappelant* ses résolutions [2015/33](#) du 22 juillet 2015, [2017/4](#) du 20 avril 2017, [2020/14](#) du 17 juillet 2020 et [2021/6](#) du 8 juin 2021,

#### Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. *Invite* les membres du Forum des Nations Unies sur les forêts à accélérer les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de forêts, notamment en coordonnant les mesures liées aux forêts, en les intégrant dans les programmes, stratégies et plans pertinents, y compris les plans de développement nationaux, et en les déployant à plus grande échelle et, à cet égard, encourage lesdits membres à soutenir les initiatives conjointes et les partenariats nationaux, sous-régionaux et régionaux existants ou en cours d'élaboration aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)<sup>1</sup> ;

2. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer de renforcer sa collaboration et son soutien aux travaux du Forum et de ses membres en vue de la mise en œuvre du programme de travail quadriennal du Forum pour 2021-2024 et du plan stratégique ;

3. *Invite* le forum politique de haut niveau pour le développement durable, les parties aux accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et les autres mécanismes internationaux relatifs aux forêts à faire des éléments pertinents du plan stratégique le cadre de référence de leurs travaux relatifs aux forêts afin de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable<sup>2</sup> et des objectifs fixés dans les accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement, de promouvoir les initiatives relatives aux forêts, de mieux comprendre les liens existant entre, d'une part, les avantages sociaux, économiques et environnementaux des forêts et, d'autre part, leurs domaines d'activité, y compris l'éradication de la pauvreté, et de promouvoir une coopération et une collaboration efficaces sur les questions relatives aux forêts ;

4. *Exhorte* les membres du Forum à renforcer la coopération Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire dans les domaines technique, financier, scientifique, technologique et de l'innovation afin de soutenir la mise en œuvre du plan stratégique et d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux en matière de forêts, et à promouvoir la gestion durable des forêts, en tenant compte des circonstances propres à chaque pays, notamment des défis auxquels se heurtent les pays en développement ;

<sup>1</sup> Voir la résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Voir la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.

5. *Encourage* les membres du Forum à mettre en œuvre les objectifs mondiaux en matière de forêts, en tenant compte des circonstances propres à chaque pays, afin de contribuer à la mise en œuvre des instruments, mécanismes, engagements et objectifs multilatéraux liés aux forêts et, à cet égard, invite les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer leur coopération et leur collaboration ainsi que leur soutien au Forum et à ses membres ;

6. *Prend note avec satisfaction* des déclarations, des annonces de contribution et des avancées récentes en matière de forêts, y compris, mais sans s'y limiter, les contributions relatives aux forêts figurant dans la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres ;

7. *Encourage* les pays et les organisations qui se sont engagés à verser des contributions en faveur d'instruments, de mécanismes, d'engagements et d'objectifs liés aux forêts à fournir des informations, notamment par le truchement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;

8. *Encourage* les autres membres du Forum à mettre en évidence les contributions des forêts et de la gestion durable des forêts, ainsi que leurs avantages économiques, sociaux et environnementaux en matière de protection, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, dans les travaux menés en vue de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

9. *Encourage* le Forum à améliorer sa communication multilingue dans le cadre de ses travaux et de ses activités d'échange d'informations afin de promouvoir le plan stratégique et de progresser plus avant sur la voie des objectifs mondiaux en matière de forêts, notamment les activités visant à sensibiliser les esprits aux nombreux avantages des forêts et à accroître la visibilité des travaux du Forum tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies ;

10. *Souligne* que la mise en œuvre de la gestion forestière durable ne sera effective que si toutes les parties prenantes y contribuent, qu'il s'agisse des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux, des propriétaires forestiers, des populations autochtones, des collectivités locales, des autorités locales, du secteur privé (notamment les petites, moyennes et grandes entreprises forestières), des organisations non gouvernementales, des femmes, des enfants, des jeunes ou des institutions scientifiques, universitaires et philanthropiques, à tous les niveaux et, à cet égard, encourage ces parties prenantes à continuer de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des objectifs mondiaux en matière de forêts, et à tenir le Forum informé des progrès accomplis à cet égard ;

11. *Reconnaît* le rôle essentiel que jouent les petits propriétaires fonciers, les micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que les communautés locales et les populations autochtones, dans la conservation, la gestion durable et la protection des forêts et encourage les membres du Forum à élaborer, améliorer et mettre en œuvre des politiques publiques, notamment en vue de faciliter l'accès au financement, afin de créer, à tous les niveaux, des conditions propices au développement durable ;

12. *Se félicite* des travaux menés par le Forum, en collaboration avec des organisations internationales liées aux forêts et d'autres partenaires, pour évaluer les répercussions de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier et préconise de tenir compte de la question des forêts et de leur gestion durable dans les mesures de relèvement après la COVID adoptées par les pays, en tenant compte des corrélations entre biodiversité et santé ;

### **Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

13. *Rappelle* qu'il importe de mobiliser et d'utiliser efficacement les ressources financières, y compris les ressources nouvelles et supplémentaires provenant de toutes les sources et à tous les niveaux, rappelle également que les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon les principes de l'appropriation et de la direction par les pays, sont un aspect essentiel de notre quête commune du développement durable, et rappelle également les paragraphes 52 à 61 de la résolution 2017/4 du Conseil économique et social ;

14. *Rappelle également* que la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts exige des ressources adéquates, notamment des moyens de financement ainsi qu'un développement des capacités et un transfert de technologies respectueuses de l'environnement, et souligne en particulier la nécessité de mobiliser des ressources financières accrues, notamment auprès de sources nouvelles, pour les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays en transition, et rappelle également que la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts est étroitement tributaire d'une bonne gouvernance à tous les niveaux ;

15. *Se félicite* de l'appui fourni par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux pays pour renforcer leur capacité à mobiliser des ressources auprès de toutes les parties prenantes et de toutes les sources afin de promouvoir la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs mondiaux en la matière, notamment par l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts ;

16. *Invite* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager de détacher du personnel au secrétariat du Forum afin de renforcer la capacité du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier de fournir un soutien adéquat et opportun aux membres du Forum, ainsi qu'à intensifier leur appui aux activités du Réseau ;

17. *Prie* le secrétariat du Forum de continuer à développer et à rendre opérationnelle la phase II du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, y compris sa nouvelle base de données sur les flux financiers forestiers, dans la limite des ressources disponibles, et d'encourager les membres du Forum à faire part des enseignements retenus et de leurs pratiques optimales en matière de financement des forêts pour les publier sur le site Web du centre d'information du Réseau, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, conformément à leurs mandats respectifs ;

18. *Prie également* le secrétariat du Forum, dans la limite des ressources dont il dispose, de mettre régulièrement à jour les bases de données du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et de communiquer des informations pour familiariser les membres du Forum avec les bases de données, et à cet égard, invite les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à apporter leur contribution, le cas échéant, dans le cadre de leurs mandats et des ressources disponibles ;

19. *Souligne* qu'il importe que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier continue d'apporter son soutien aux membres concernés du Forum, conformément aux dispositions du plan stratégique et aux lignes directrices adoptées lors de la treizième session du Forum<sup>3</sup>, et encourage le secrétariat,

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 22 (E/2018/42)*, chap. I, sect. B, résolution 13/1, annexe II.

conformément aux règles et règlements de l'Organisation, à trouver des moyens de faciliter les contributions du secteur privé et des organisations philanthropiques ;

20. *Rappelle* le paragraphe 13 de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social et demande au secrétariat du Forum de le tenir régulièrement informé à cet égard et de présenter un rapport de situation au Forum à sa dix-huitième session ;

21. *Invite* les membres du Forum et les autres parties prenantes en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'assurer la montée en puissance des activités du secrétariat du Forum, notamment le Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier ;

### **Suivi, évaluation et rapports**

22. *Demande* au secrétariat du Forum d'apporter des modifications au modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux volontaires en tenant compte des suggestions et propositions des membres du Forum, de mettre à l'essai le modèle amélioré dans les pays intéressés, quels que soient les types de forêts dont ils disposent et leur contexte socioéconomique, et de rendre compte des progrès accomplis au Forum à sa dix-huitième session ;

23. *Invite* le Forum à envisager la création d'un groupe consultatif sur l'établissement de rapports, dans les limites des ressources disponibles, en tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de la participation du groupe consultatif informel à la publication phare de 2021 et, à cet égard, demande au secrétariat du Forum d'évaluer l'incidence de cette publication et de proposer un mandat, y compris une proposition concernant la composition de ce groupe, en tenant dûment compte de la nécessité d'une représentation géographique équilibrée des Nations Unies à la dix-huitième session du Forum ;

24. *Demande* au secrétariat du Forum, dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, et en consultation avec les membres du Forum, d'établir une feuille de route et un calendrier pour le prochain cycle d'établissement des rapports, conjointement avec le cycle d'évaluation des ressources forestières, et d'étudier les possibilités de mettre en place une plateforme en ligne du Forum dédiée aux rapports, compte tenu de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports et de réduire au minimum la charge que représente cette entreprise, y compris les difficultés rencontrées par les pays en développement ;

25. *Demande également* au secrétariat du Forum d'organiser, au moyen de contributions volontaires et en consultation avec les membres du Forum, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un atelier mondial sur l'établissement de rapports nationaux volontaires consacrés aux progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs mondiaux en matière de forêts, en mettant l'accent sur les sources de données, la collecte de données et les méthodologies pour lesquelles il n'existe pas de données systématiques, en prévoyant des modalités de participation inclusive et en tenant dûment compte de toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve de ressources extrabudgétaires disponibles ;

26. *Invite* les membres du Forum, selon qu'il conviendra, à renforcer la coopération technique et financière internationale en matière de communication, de collecte, de traitement et de partage des données relatives aux forêts, notamment les données concernant les nombreux avantages socioéconomiques des forêts, les états des lieux des ressources forestières nationales et le rôle des forêts dans l'élimination

de la pauvreté, le bien-être humain, la création de revenus et d'emplois et la compréhension des flux financiers publics et privés ;

27. *Invite* les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à utiliser l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et invite le secrétariat du Forum, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts concernées, à organiser la poursuite des travaux sur les indicateurs de catégorie 3<sup>4</sup>, notamment en ce qui concerne l'amélioration des concepts, des définitions et des essais volontaires sur le terrain ;

### **Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts**

28. *Décide* que le Forum devrait mener à bien les actions figurant dans l'annexe de la présente résolution, en vue de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, entre la fin de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et le début de sa dix-neuvième session ;

29. *Décide également* de reporter l'examen des alinéas a) et b) du paragraphe 42 de la résolution [2015/33](#) du Conseil jusqu'à l'examen final de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, en 2030 ;

30. *Décide en outre* :

a) De créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, qui sera convoqué par le secrétariat du Forum autour de la fin 2023, afin de passer en revue toutes les évaluations et les conclusions des travaux préparatoires intersessions liées à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international, comme indiqué dans l'annexe de la présente résolution, et de demander au secrétariat de soumettre le rapport du groupe spécial à la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen ;

b) Que le groupe spécial d'experts sera ouvert à tous les membres du Forum, aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés, aux représentants des grands groupes du Forum et aux autres parties prenantes concernées, et que ses travaux seront organisés au moyen des ressources existantes, y compris les contributions extrabudgétaires, avec une participation adéquate des pays en développement, et dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en vue de faire des propositions au Forum à sa dix-neuvième session sur l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris les futures mesures à prendre par l'arrangement international au-delà de 2024 ;

c) Que le Bureau du Forum, à sa dix-neuvième session, mènera, en tenant compte des résultats des travaux du groupe spécial d'experts, des consultations informelles avec les membres du Forum, et élaborera et soumettra à la dix-neuvième session de ce dernier l'avant-projet de résolution relatif à l'arrangement international sur les forêts au-delà de 2024 ;

d) Que les mesures contenues dans l'annexe à la présente résolution devraient être mises en œuvre, de manière transparente et indépendante, et en étroite

---

<sup>4</sup> On trouvera de plus amples informations concernant les indicateurs de catégorie 3 dans le document [E/CN.18/2022/4](#).

consultation avec les membres du Forum, ainsi qu'avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties prenantes concernées, y compris par le truchement de questionnaires, le cas échéant ;

31. *Invite* les membres du Forum qui sont en mesure de le faire à verser une contribution volontaire au fonds d'affectation spéciale du Forum afin de permettre au secrétariat de former le groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et de faciliter la mise en œuvre des mesures énoncées dans l'annexe de la présente résolution.

## **Annexe**

### **Mesures proposées en prévision de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts**

#### **A. Mesures ayant trait au Forum des Nations Unies sur les forêts et à ses membres**

1. Évaluer les progrès accomplis par le Forum des Nations Unies sur les forêts et par ses membres dans la réalisation des objectifs de l'arrangement international sur les forêts, qui sont définis dans la résolution 2015/33 du Conseil économique et social.
2. Analyser sa performance dans le cadre de ses fonctions, qui sont définies au paragraphe 3 de la résolution 2015/33 du Conseil, en déterminant son impact sur la situation mondiale des politiques forestières et sur les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que les moyens d'accroître son impact.
3. Étudier de nouvelles mesures qui permettraient de mieux tirer parti des sessions annuelles du Forum et de faire participer ses membres aux activités intersessions de ce dernier afin de favoriser la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.
4. Trouver de nouveaux moyens d'encourager les membres à soumettre un plus grand nombre de rapports nationaux volontaires et à faire davantage d'annonces de contributions nationales volontaires, ainsi que des moyens de faire augmenter ces contributions et d'en promouvoir l'efficacité.
5. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum devrait, en consultation avec les membres du Forum et les parties prenantes, réaliser une évaluation et la soumettre au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée dont il est question au paragraphe 30 de la présente résolution.

#### **B. Mesures concernant le secrétariat du Forum**

1. Évaluer les progrès accomplis par le secrétariat du Forum dans l'exécution de ses fonctions et dans la réalisation des objectifs de l'arrangement international sur les forêts, qui sont définis dans la résolution 2015/33 du Conseil.
2. Analyser les capacités dont dispose le secrétariat et les lacunes à cet égard en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses activités, de renforcer les capacités en question, de mieux comprendre ses mécanismes et procédures décisionnels et d'accroître l'impact de ses activités.
3. Recenser de nouvelles mesures qui permettraient de renforcer la collaboration et les synergies et de réduire les doubles emplois en ce qui concerne les questions liées aux forêts au niveau mondial, compte tenu des mandats des différentes organisations et entités.

4. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum devrait, en consultation avec les membres du Forum et les parties prenantes, réaliser une évaluation indépendante et la soumettre au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée dont il est question au paragraphe 30 de la présente résolution.

### **C. Mesures concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts**

1. Évaluer les progrès accomplis par le Partenariat de collaboration sur les forêts dans l'exécution de ses fonctions en vue de la réalisation des objectifs de l'arrangement international sur les forêts, qui sont définis dans la résolution 2015/33 du Conseil.

2. Évaluer l'efficacité, l'impact et la valeur ajoutée des activités du Partenariat, qui sont décrites dans son plan de travail, notamment en ce qui concerne les éléments suivants : ses ressources ; l'exécution de ses produits ; les initiatives conjointes, y compris la manière dont le Forum peut y contribuer, et les activités récurrentes visant à favoriser l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable.

3. Examiner la question de savoir s'il convient d'établir des critères d'adhésion au Partenariat.

4. Évaluer les moyens pour le Partenariat d'apporter un plus grand soutien au travail d'élaboration des politiques du Forum et d'aider les pays à renforcer l'application du plan stratégique et des résolutions et décisions du Forum sur le terrain, y compris les moyens de mieux tirer parti des capacités des autres parties prenantes et des partenaires internationaux et régionaux.

5. Évaluer l'efficacité de la communication interne au sein du Partenariat afin de promouvoir les synergies, de réduire les doubles emplois et d'améliorer l'action de communication et d'information menée par le Partenariat en externe, afin de faire mieux connaître les nombreux avantages des forêts et d'accroître la visibilité du plan stratégique et des objectifs forestiers mondiaux dans le cadre des autres processus qui ont trait aux forêts.

6. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, il serait possible de réaliser une étude indépendante, en consultation avec les membres du Partenariat et du Forum. Il conviendrait de présenter les résultats de l'étude lors d'une réunion intersessions qui serait organisée par le Partenariat (l'initiative institutionnelle) pour examen, en vue de faire des propositions concernant le Partenariat au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée dont il est question au paragraphe 30 de la présente résolution.

### **D. Mesures concernant le Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

1. Évaluer les progrès accomplis par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier dans la réalisation des objectifs de l'arrangement international sur les forêts, qui sont définis dans la résolution 2015/33 du Conseil.

2. Évaluer l'état des ressources de toutes provenances, y compris le financement privé, qui sont disponibles pour les forêts, ainsi que les problèmes et les contraintes concernant l'accès à ces fonds.

3. Évaluer la performance du Réseau et l'impact de ses activités, ses ressources par rapport aux besoins et les difficultés et contraintes qui pèsent sur son travail.

4. Proposer des mesures visant à accroître l'efficacité et la valeur ajoutée du Réseau et à renforcer sa capacité de faciliter et d'améliorer l'accès des pays qui remplissent les conditions fixées aux ressources de toutes provenances qui sont disponibles pour les forêts, et réexaminer les directives relatives au Réseau adoptées à la treizième session du Forum, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts prévu en 2024.

5. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum, en consultation avec les membres du Forum et les partenaires, devrait procéder à une évaluation de la performance et de l'impact du Réseau, ainsi que du caractère suffisant et pérenne des ressources dont dispose ce dernier, et prendre d'autres mesures pour renforcer son action. Il conviendrait de présenter cette évaluation pour examen à une réunion intersessions, dont les résultats devraient être soumis au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée visé au paragraphe 30 de la présente résolution.

#### **E. Mesures concernant le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts**

1. Évaluer l'impact des contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts sur les activités de base du Forum.

2. Étudier différents moyens d'encourager le versement de contributions régulières et adéquates au fonds d'affectation spéciale.

3. Recenser les principales difficultés et contraintes qui entravent la mobilisation de ressources adéquates pour le fonds d'affectation spéciale.

4. En consultation avec les membres du Forum, le secrétariat de ce dernier devrait entreprendre les tâches susmentionnées et présenter ses conclusions et suggestions dans une note d'information à soumettre au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée dont il est question au paragraphe 30 de la présente résolution.

#### **F. Mesures concernant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

1. Recueillir de nouvelles informations auprès des États membres sur les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) depuis la quinzième session du Forum en 2020, sur les difficultés et les contraintes qui entravent l'établissement des rapports nationaux volontaires, sur les moyens de réduire les doubles emplois et la charge de travail liée à l'établissement des rapports, sur la question de savoir s'il convient de fixer un délai de 6 à 12 mois à compter de la publication de l'Évaluation des ressources forestières mondiales pour la présentation des rapports nationaux volontaires et sur des sujets de préoccupation concernant les forêts au niveau régional et mondial, au moyen d'un questionnaire concis à élaborer par le secrétariat du Forum et regrouper ces informations avec celles qui ont été recueillies en 2019 et 2020 et soumises par les États membres à la quinzième session du Forum, ainsi que des renseignements sur les contributions nationales volontaires et les publications et rapports mondiaux les plus récents sur les forêts.

2. Le secrétariat du Forum devrait rassembler les informations susmentionnées dans une note d'information à soumettre pour examen à une réunion de groupe d'experts intersessions, qui se tiendrait à la dix-neuvième session du Forum et dont le rapport final serait soumis au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée visé au paragraphe 30 de la présente résolution.

## **G. Mesures concernant les contributions du Forum au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

1. Évaluer la contribution du Forum au forum politique de haut niveau pour le développement durable pour ce qui est des liens entre les forêts et les objectifs de développement durable, et la mesure dans laquelle les contributions du Forum sont prises en compte dans les textes issus du forum politique de haut niveau, depuis l'adoption de la résolution 2015/33 du Conseil.
2. Recenser de nouvelles possibilités à exploiter pour renforcer la contribution directe du Forum, de son secrétariat et du Partenariat de collaboration sur les forêts aux sessions du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en particulier dans le cadre de l'examen des objectifs de développement durable liés aux forêts, ainsi qu'à d'autres organes mondiaux compétents, notamment les réunions organisées au titre des trois conventions de Rio (Convention sur la diversité biologique<sup>1</sup> ; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique<sup>2</sup> ; Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>3</sup>).
3. Proposer des mesures pour donner une place plus grande aux forêts et améliorer la contribution de ces dernières lors des réunions du forum politique de haut niveau sur le développement durable et pour accroître l'importance politique des forêts dans le cadre plus large du programme de développement durable, notamment en mettant en évidence l'impact d'autres secteurs sur les forêts du monde entier et les avantages très divers de la gestion durable des forêts dans la perspective des objectifs de développement durable.
4. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum, en consultation avec les membres du Forum et les partenaires, devrait réaliser une évaluation et en présenter les conclusions pour examen lors d'une réunion intersessions dont il soumettrait le rapport final au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée visé au paragraphe 30 de la présente résolution.

## **H. Mesures concernant la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

1. Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation par les membres du Forum, le secrétariat, le Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et les parties prenantes concernées, et trouver des moyens de surmonter les difficultés pour poursuivre sur cette voie, notamment les problèmes qui réduisent la visibilité du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)<sup>4</sup> et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.
2. Évaluer l'impact des activités de communication et de sensibilisation menées pour promouvoir le plan stratégique et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment la Journée internationale des forêts, ainsi que l'utilité des thèmes de cette manifestation, pour faire mieux connaître les nombreux effets bénéfiques des forêts et accroître la visibilité des travaux du Forum au sein du système des Nations Unies.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 3061

<sup>2</sup> Ibid., vol. 1954, n° 33480.

<sup>3</sup> Ibid., vol. 1771, n° 30822.

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 22 (E/2018/42)*, chap. I, sect. B, résolution 13/1, annexe II

3. Recenser les nouveaux outils, plateformes et canaux de communication qui ont gagné en importance ces dernières années, afin de mieux atteindre les publics cibles et d'accroître l'impact de l'action menée.
4. Étudier les moyens de tirer parti des capacités des membres du Forum et d'autres acteurs et partenaires aux niveaux mondial, régional et national pour renforcer l'action de plaidoyer en faveur de l'exécution du plan stratégique.
5. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum, en consultation avec les membres de ce dernier, les partenaires et les organisations membres du Partenariat, devrait réaliser une évaluation et en soumettre les conclusions au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée dont il est question au paragraphe 30 de la présente résolution.

#### **I. Mesures concernant la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux**

1. Évaluer la participation et la contribution des entités régionales et sous-régionales à ses travaux, depuis sa douzième session.
2. Examiner les faits nouveaux ayant trait à l'établissement ou au renforcement des processus ou cadres régionaux et sous-régionaux d'élaboration de politiques forestières, de dialogue et de coordination en faveur de la gestion durable des forêts tout en s'attachant à éviter la fragmentation, conformément au paragraphe 28 de la résolution 2015/33 du Conseil, ainsi que les progrès accomplis dans l'application du paragraphe 27 de la résolution.
3. Recenser les moyens possibles de faire participer davantage les partenaires régionaux et sous-régionaux à ses travaux et à ses futurs programmes de travail quadriennaux, y compris en tirant un meilleur parti des capacités des partenaires régionaux existants.
4. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum, en consultation avec les partenaires régionaux et sous-régionaux, devrait réaliser les évaluations nécessaires et les présenter pour examen à une réunion intersessions, dont il soumettrait les résultats au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée visé au paragraphe 30 de la présente résolution.

#### **J. Mesures concernant la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes**

1. Évaluer la mesure dans laquelle les grands groupes et les autres parties prenantes concernées participent aux travaux du Forum, notamment en ce qui concerne leurs contributions à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts à tous les niveaux, ainsi que leurs interactions avec le Forum et le Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris au moyen de réseaux, de groupes consultatifs et d'autres mécanismes, en vue de sensibiliser l'opinion, de favoriser l'échange et la diffusion d'informations et de faciliter la coordination des contributions.
2. Évaluer les efforts déployés par les grands groupes pour établir et maintenir de façon autonome des mécanismes de coordination effective à tous les niveaux, afin de prendre une part active au Forum et à d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des forêts.
3. Évaluer la capacité des grands groupes et des autres parties prenantes concernées à assurer une représentation efficace par l'intermédiaire de membres et de points focaux appropriés et représentatifs, ainsi que de tenir des consultations internes efficaces.

4. Recenser des ressources financières qui pourraient servir à faciliter la préparation et la tenue de réunions quadriennales de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

5. Pour mener à bien les tâches susmentionnées, le secrétariat du Forum, en consultation avec les grands groupes et d'autres parties prenantes, devrait réaliser les évaluations nécessaires et les présenter pour examen à une réunion intersessions, dont il soumettrait les résultats au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée visé au paragraphe 30 de la présente résolution.

## **B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption**

2. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

### **Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Forum concernant les travaux de sa dix-septième session<sup>5</sup> ;
- b) Prend note également du fait que la dix-huitième session du Forum se tiendra au Siège du 8 au 12 mai 2023 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la dix-huitième session du Forum :

### **Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
  - a) Priorités thématiques pour la période 2021-2022, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
  - b) Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
    - i) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;
    - ii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques ;
  - c) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci :
    - i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à

<sup>5</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social*, 2022, Supplément n° 22 (E/2022/42).

- la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat ;
- ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ;
  - iii) Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
- d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;
  - e) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023 ;
  - f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
  - g) Suivi, évaluation et rapports :
    - i) Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ;
    - ii) Préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025) ;
  - h) État des préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
- 4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
  - 5. Nouvelles questions.
  - 6. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum.
  - 7. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum.
  - 8. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session.

### **C. Décision portée à l'attention du Conseil**

3. La décision ci-après, qui a été adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-septième session, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

#### **Dates et lieu proposés pour la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2015, décide qu'il tiendra

sa dix-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 8 au 12 mai 2023.

## Chapitre II

### Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

4. À sa 1<sup>re</sup> réunion informelle, le 9 mai 2022, le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième session (E/CN.18/2022/1) en même temps que le point 6 afin d'organiser une table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard. On trouvera à l'annexe II le résumé des débats établi par la Présidente.

5. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réunions informelles, les 9 et 10 mai 2022. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats du Forum sur la question subsidiaire 3 a) v) de l'ordre du jour, qui porte sur les liens entre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable ; il a été établi par la Présidente et sera transmis à titre de contribution au forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé en 2022 sous les auspices du Conseil économique et social.

6. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses alinéas c) et d) à sa 4<sup>e</sup> réunion informelle, le 10 mai 2022.

7. Le compte rendu de ces réunions informelles figure à l'annexe I du présent rapport.

8. Pour l'examen de la question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 (E/CN.18/2022/2) ;

b) Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier (E/CN.18/2022/3) ;

c) Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et contributions nationales volontaires (E/CN.18/2022/4).

#### Mesures prises par le Forum

9. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 mai, le Forum était saisi d'un projet de résolution intitulé « Conclusions de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (E/CN.18/2022/L.4), déposé par la présidence à l'issue de consultations, au titre des points de l'ordre du jour suivants : 3 [débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)], 4 [préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)] et 6 (nouvelles questions).

10. À la même séance, le Forum a adopté le projet de résolution et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. A).

11. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de l'Inde et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

12. Une déclaration a également été faite par l'observatrice de l'Union européenne (au nom de ses États membres).

## Chapitre III

### **Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

13. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> réunion informelle. Le compte rendu de cette réunion informelle figure à l'annexe I du présent rapport.

14. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi de la note du Secrétariat sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs ([E/CN.18/2022/5](#)).

#### **Mesures prises par le Forum**

15. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, ainsi que des points 3 et 6, le Forum a adopté le projet de résolution sur les conclusions de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (projet de résolution d'ensemble) (voir chap. II, par. 9 à 12).

## Chapitre IV

### **Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts**

16. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> réunion informelle. Le compte rendu de cette réunion informelle figure à l'annexe I du présent rapport.
17. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2022/6](#)).

## Chapitre V

### Nouvelles questions

18. À sa 1<sup>re</sup> réunion informelle, le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour en même temps que le point 3 afin d'organiser une table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard (voir chap. II, par. 4). Le compte rendu de cette réunion informelle figure à l'annexe I.

19. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi de la note du Secrétariat sur les difficultés rencontrées par les pays, les stratégies adoptées et les mesures de relèvement prises par les pays pour réduire l'impact de la maladie à coronavirus sur les forêts et le secteur forestier ([E/CN.18/2022/7](#))

#### Mesures prises par le Forum

20. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, ainsi que des points 3 et 4, le Forum a adopté le projet de résolution d'ensemble (voir chap. II, par. 9 à 12).

## Chapitre VI

### Dates et lieu de la dix-huitième session du Forum

21. Le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 mai 2022. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et lieu proposés pour la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2022/L.2](#)).

#### Mesures prises par le Forum

22. À la même séance, le 13 mai, le Forum a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C).

## Chapitre VII

### Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum

23. Le Forum a examiné le point 8 de l'ordre du jour à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 mai 2022. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un document intitulé « Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (E/CN.18/2022/L.3).

#### Mesures prises par le Forum

24. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 mai, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session, qui sera soumis au Conseil économique et social à sa session de 2022 (voir chap. I, sect. B).

25. À la même séance, avant l'adoption, le représentant de l'Inde a fait une déclaration à laquelle la Présidente (Suriname) a répondu.

## Chapitre VIII

### Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-septième session

26. Le Forum a examiné le point 9 à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 mai 2022. Pour l'examen de ce point, il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa dix-huitième session ([E/CN.18/2022/L.1](#)).

#### Mesures prises par le Forum

27. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 mai, le Vice-Président et rapporteur (République islamique d'Iran) a présenté le projet de rapport (par visioconférence). Par la suite, le Forum a adopté le projet de rapport et chargé le rapporteur d'en établir la version définitive avec l'aide du secrétariat en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de 2022.

## Chapitre IX

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

28. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa dix-septième session de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 9 au 13 mai 2022. Il a tenu deux séances plénières (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) et quatre réunions informelles hybrides associant la participation en présentiel et en ligne (1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup>). Le compte rendu de ces réunions informelles figure à l'annexe I du présent rapport.

29. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 9 mai 2022, le Vice-Président du Forum à sa dix-septième session, Jesse Mahoney (Australie), a ouvert la session.

30. À la même séance, la Présidente du Forum à sa dix-septième session, Miriam Mac Intosh (Suriname), nouvellement élue, a fait une déclaration.

#### B. Élection du Bureau

31. À la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 9 mai 2022, il a été rappelé que, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social, le Forum avait élu Kitty Sweeb (Suriname) présidente, et Javad Momeni (République islamique d'Iran) et Jesse Mahoney (Australie) vice-présidents de ses seizième et dix-septième sessions.

32. À la même séance, il a également été rappelé que, conformément à la décision 2021/213 du Conseil, le Forum avait élu Musah Abu-Juam (Ghana) et Tomasz Markiewicz (Pologne) vice-présidents de ses seizième et dix-septième sessions.

33. Toujours à la même séance, le 9 mai, le Forum a élu par acclamation Miriam Mac Intosh (Suriname) présidente de la dix-septième session, pour la durée du mandat de Kitty Sweeb (Suriname) restant à courir.

34. Le Bureau du Forum, à sa dix-septième session, était donc constitué des membres suivants :

*Présidence :*

Miriam Mac Intosh (Suriname).

*Vice-Présidence :*

Jesse Mahoney (Australie)

Musah Abu-Juam (Ghana)

Javad Momeni (République islamique d'Iran)

Tomasz Markiewicz (Pologne)

35. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 9 mai 2022, il a été rappelé au Forum que, conformément à la décision 2021/213 du Conseil, le Vice-Président Javad Momeni (République islamique d'Iran) avait été nommé rapporteur de la dix-septième session.

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

36. À la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 9 mai 2022, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, tel que publié sous la cote [E/CN.18/2022/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
  - a) Activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 :
    - i) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ;
    - ii) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ;
    - iii) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
    - iv) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
    - v) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et les évolutions concernant les forêts au niveau international ;
  - b) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022 ;
  - c) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
  - d) Suivi, évaluation et rapports :
    - i) Propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour les prochains rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires ;
    - ii) Progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.
4. Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
5. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
6. Nouvelles questions.

7. Dates et lieu de la dix-huitième session du Forum.
8. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum.
9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-septième session.

37. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance plénière, la Présidente (Suriname) a fait une déclaration pour indiquer qu'en raison des circonstances imposées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la dix-septième session du Forum se tiendrait dans un format hybride alliant séances officielles en présentiel et réunions informelles hybrides associant la participation en présentiel et la participation virtuelle, et que cette mesure ne créerait en aucun cas un précédent pour les travaux du Forum.

38. À la même séance, le Forum a approuvé l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'elle figure dans un document non officiel distribué en anglais seulement, sous réserve des rectifications éventuelles qui pourront être apportées, le cas échéant, au cours de la session.

39. Toujours à la même séance, la Présidente a rappelé qu'il s'agissait d'une session directive et qu'il était attendu que le Forum adopte une résolution d'ensemble reprenant les principaux résultats de ses délibérations sur les points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour.

40. La Présidente a également indiqué qu'elle établirait des résumés des débats tenus au cours de la session dans le cadre, respectivement, de la table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard (annexe II) et de la question subsidiaire 3 a) v) de l'ordre du jour, qui porte sur les liens entre les forêts et les objectifs de développement durable (annexe III). Ce dernier résumé sera transmis à titre de contribution du Forum au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2022 sous les auspices du Conseil économique et social.

## **D. Participation**

41. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, sur la base d'une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/CN.18/2022/INF/1](#).

## **E. Documentation**

42. La liste des documents examinés par le Forum à sa dix-septième session figure à l'annexe IV du présent rapport. On trouvera d'autres documents pertinents sur le site Web du Forum ([www.un.org/esa/forests/forum/index.html](http://www.un.org/esa/forests/forum/index.html)).

## Annexe I

### Compte rendu des réunions informelles hybrides de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

#### A. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le point 3 de l'ordre du jour<sup>1</sup> en même temps que le point 6 à sa 1<sup>re</sup> réunion informelle.
2. Le Forum a également examiné les alinéas a) à d) du point 3 de l'ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réunions informelles, qui se sont tenues respectivement les 9 et 10 mai 2022.
3. À la 1<sup>re</sup> réunion informelle, la Directrice du secrétariat du Forum a présenté, au titre des alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour, la note du Secrétariat sur le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 (E/CN.18/2022/2).
4. À la 4<sup>e</sup> réunion informelle, la Directrice a présenté, au titre de l'alinéa c) du point 3 de l'ordre du jour, la note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les opérations et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts (E/CN.18/2022/3). Elle a aussi présenté, au titre de l'alinéa d) du même point, la note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030, y compris l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et contributions nationales volontaires (E/CN.18/2022/4).

#### **Table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard**

5. Aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> réunions informelles, le Forum a organisé une table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard, au titre des points 3 et 6 de l'ordre du jour.
6. À la 1<sup>re</sup> réunion informelle, après une déclaration de la Présidente du Forum (Suriname), des déclarations ont été faites par le Président du Conseil économique et social à sa session de 2022, Collen Vixen Kelapile (Botswana) (déclaration préenregistrée) ; le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, Abdulla Shahid (Maldives) (déclaration préenregistrée) ; la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et des affaires interorganisations (au nom du Secrétaire général).
7. La Directrice a fait une déclaration et joué le rôle de modératrice lors des déclarations faites par les intervenantes et intervenants suivants : la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Patricia Espinosa (déclaration préenregistrée) ; la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, Elizabeth Maruma Mrema (déclaration préenregistrée) ; la Vice-Présidente adjointe du Fonds international de développement agricole, Jyotsna Puri (déclaration préenregistrée) ; le Président-Directeur général du Bezos Earth Fund, Andrew Steer (déclaration faite virtuellement) ; la Vice-Présidente

<sup>1</sup> Voir l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum (E/CN.18/2022/1).

de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Anne Nuorgam ; la Secrétaire générale de l'Organisation du traité de coopération amazonienne, María Alexandra Moreira López ; l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake (déclaration faite virtuellement).

8. La Présidente (Suriname) a animé le débat interactif qui a suivi, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Fédération de Russie, Roumanie, République démocratique du Congo, Grèce, Bangladesh, Pérou (déclaration faite virtuellement), Ukraine (déclaration faite virtuellement), Malaisie et Guyana (déclaration faite virtuellement).

9. À la 2<sup>e</sup> réunion informelle, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Costa Rica, Argentine, le Cameroun (au nom de la Commission des forêts d'Afrique centrale), République de Corée (déclaration faite virtuellement), Australie, Nicaragua (déclaration faite virtuellement), Congo, États-Unis (déclaration faite virtuellement), Brésil, Mexique (déclaration faite virtuellement), Ghana, Chine (déclaration faite virtuellement), Indonésie et Ouganda.

10. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a prononcé des observations finales (déclaration préenregistrée).

### **Discussions générales**

11. Toujours à la 2<sup>e</sup> réunion informelle, le 9 mai, le Forum a tenu une discussion générale consacrée à la question subsidiaire 3 a) i) de l'ordre du jour et entendu les déclarations faites par les représentantes et représentants des pays suivants : République de Corée (déclaration faite virtuellement), Mexique (déclaration faite virtuellement), Argentine, Brésil, Pologne (déclaration préenregistrée), Jamaïque, Maroc, Türkiye, États-Unis (déclaration faite virtuellement), Côte d'Ivoire (déclaration faite virtuellement), Philippines, Gabon, Costa Rica, Congo, Équateur, Guatemala (déclaration faite virtuellement), Soudan, Indonésie, Inde, Allemagne et Malaisie (déclaration faite virtuellement).

12. Un représentant du secrétariat du Forum a répondu aux observations formulées et aux questions posées.

13. À la 3<sup>e</sup> réunion informelle, le Forum a entendu une déclaration de la représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (au nom des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts) et tenu une discussion générale au titre de la question subsidiaire 3) a) ii) de l'ordre du jour.

14. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Burundi, Nigéria, Brésil, Gabon, Japon, Congo, Kenya, États-Unis (déclaration faite virtuellement), Suisse, Mexique (déclaration faite virtuellement), Arabie saoudite, Argentine et Allemagne.

15. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Union européenne (au nom de ses États membres) et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (déclaration faite virtuellement).

16. Toujours à la 3<sup>e</sup> réunion informelle, le Forum a tenu une discussion générale au titre de la question subsidiaire 3 a) iii) de l'ordre du jour et entendu une déclaration de l'observateur de l'Union européenne (au nom de ses États membres).

17. À la même réunion, le Forum a tenu une discussion générale au titre de la question subsidiaire 3 a) iv) de l'ordre du jour et entendu une déclaration de l'observateur de l'Union européenne (au nom de ses États membres).

18. Des déclarations ont également été faites (virtuellement) par les représentantes du grand groupe des organisations non gouvernementales, du grand groupe des enfants et des jeunes et du grand groupe des femmes.

19. Toujours à la 3<sup>e</sup> réunion informelle, le Forum a tenu une discussion générale au titre de la question subsidiaire 3 a) v) de l'ordre du jour et entendu les déclarations des représentantes et représentants des pays suivants : République démocratique du Congo, Chine (déclaration faite virtuellement) ; Congo, Brésil, Argentine, Japon et Ouganda.

20. Des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'Union européenne (au nom de ses États membres), le représentant de la FAO (déclaration faite virtuellement) et la représentante du grand groupe des femmes (au nom de tous les grands groupes) (déclaration faite virtuellement).

21. Toujours à la 3<sup>e</sup> réunion informelle, le Forum a tenu une discussion générale au titre de l'alinéa b) du point 3 de l'ordre du jour et entendu les déclarations des représentantes et représentants des pays suivants : Philippines, Kenya, Australie, République démocratique du Congo, États-Unis (déclaration faite virtuellement), Gabon, Malaisie (déclaration faite virtuellement), Inde, Chine (déclaration faite virtuellement), Ghana, Suisse, Arabie saoudite, Indonésie et Mongolie.

22. Des déclarations ont été faites par l'observatrice de l'Union européenne (au nom de ses États membres) et la représentante de la FAO.

23. À la 4<sup>e</sup> réunion informelle, le Forum a tenu une discussion générale au titre de l'alinéa c) du point 3 de l'ordre du jour et entendu les déclarations des représentantes et représentants des pays suivants : Gabon, Suriname, République démocratique du Congo, Malaisie (déclaration faite virtuellement), Chine (déclaration faite virtuellement), Colombie, États-Unis (déclaration faite virtuellement), Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Ghana, Japon, Costa Rica et Togo.

24. Des déclarations ont été faites par l'observateur de l'Union européenne (au nom de ses États membres) et la représentante de la FAO.

25. La Directrice et un représentant du secrétariat du Forum ont répondu aux observations formulées et aux questions posées.

26. Toujours à la 4<sup>e</sup> réunion informelle, le Forum a tenu une discussion générale au titre de l'alinéa d) du point 3 de l'ordre du jour et entendu les déclarations des représentantes et représentants des pays suivants : Inde, Chine (déclaration faite virtuellement), République de Corée (déclaration faite virtuellement), Philippines, Canada, Brésil, États-Unis (déclaration faite virtuellement), Australie, Argentine, Colombie, Fédération de Russie (déclaration faite virtuellement), Japon et Malaisie.

27. Des déclarations ont été faites par l'observatrice de l'Union européenne (au nom de ses États membres) et la représentante de la FAO.

28. La Directrice et un représentant du secrétariat du Forum ont répondu aux observations formulées et aux questions posées.

## **B. Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

29. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> réunion informelle. La Directrice a présenté, au titre de ce point, la note du Secrétariat sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs ([E/CN.18/2022/5](#)).

30. À la même réunion, le Forum a tenu une discussion générale et entendu les déclarations des représentantes et représentants des pays suivants : Chine (déclaration faite virtuellement), Mexique (déclaration faite virtuellement), Malaisie, Inde, Argentine, Fédération de Russie (déclaration faite virtuellement), États-Unis, Canada, Australie, Suisse et Brésil.

31. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'Union européenne (au nom de ses États membres).

32. La Directrice et un représentant du secrétariat du Forum ont répondu aux observations formulées et aux questions posées.

33. Une déclaration a été faite par la représentante de la Suisse.

## **C. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts**

34. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> réunion informelle. La Directrice a présenté, au titre de ce point, la note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2022/6](#)).

35. À la même réunion, le Forum a tenu une discussion générale et entendu les déclarations des représentantes et représentants des pays suivants : États-Unis, République de Corée (déclaration faite virtuellement), Chine (déclaration faite virtuellement) et Suisse.

## **D. Nouvelles questions**

36. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le point 6 de l'ordre du jour en même temps que le point 3 à sa 1<sup>re</sup> réunion informelle. La Directrice a présenté, au titre de ce point, la note du Secrétariat sur les défis rencontrés par les pays, les stratégies adoptées et les mesures de relèvement prises par les pays pour réduire l'impact de la maladie à coronavirus sur les forêts et le secteur forestier ([E/CN.18/2022/7](#)).

37. Aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> réunions informelles, le Forum a organisé une table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard, au titre des points 3 et 6 de l'ordre du jour.

38. Pour les discussions, voir la section A ci-dessus.

## Annexe II

### **Résumé établi par la Présidente concernant les débats de la table ronde de haut niveau sur la réponse du Forum aux évolutions multilatérales concernant les forêts, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans ces évolutions et les attentes qu'il a à leur égard**

1. Les délégations suivantes ont participé au débat interactif de la table ronde : Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Cameroun (au nom de la Commission des forêts d'Afrique centrale), Chine, Congo, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Ghana, Grèce, Guyana, Indonésie, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Ouganda, Pérou, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie et Ukraine. Des déclarations écrites ont ensuite été présentées par les délégations de l'Allemagne, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, du Honduras, de l'Inde, des Philippines et du Portugal, ainsi que par les représentants de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et du grand groupe des travailleurs et des syndicats.

2. Les principaux points qui sont ressortis des débats lors de la table ronde de haut niveau sont les suivants :

a) La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), en venant mettre en péril la santé humaine, détruire les économies et les moyens de subsistance et aggraver la pauvreté et les inégalités, a bouleversé notre monde. Les effets catastrophiques des changements climatiques, comme la sécheresse, la famine, les inondations, les incendies de forêt et les chaleurs extrêmes, menacent l'existence des populations du monde entier et, notamment, celle des segments les plus vulnérables de la société, dont les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales. Certains membres du Forum ont souligné qu'il fallait tenir compte de l'importance des forêts et de leur gestion durable dans les plans de relance post-COVID. Par ailleurs, les conflits ont continué de faire rage et de s'aggraver, entraînant le recul des progrès réalisés dans les dernières décennies en matière de gestion durable des forêts ;

b) Les problèmes existants sont tous liés les uns aux autres, par-delà les frontières et tout ce qui nous sépare. Il n'existe pas de solution unique aux problèmes mondiaux, et il faut, pour parvenir à les résoudre, élaborer des approches adaptées, équilibrées et intégrées portant sur tous les aspects du « puzzle » ;

c) Il est important d'exploiter le potentiel des forêts pour faire face à bon nombre de ces problèmes. La santé des forêts a un rôle à jouer dans le bien-être humain ainsi que dans la préservation des moyens de subsistance des communautés rurales et urbaines. Les forêts et les arbres sont une source d'énergie renouvelable et contribuent à la propreté de l'eau, à la diversité biologique et à la régulation du climat. On pourrait en outre réduire les risques de zoonoses et les conditions qui conduisent à leur apparition en mettant un terme à la déforestation et en inversant la tendance. Il est aussi crucial d'intensifier les efforts visant à éliminer la pauvreté en tirant parti des avantages sociaux et économiques des forêts et des activités connexes, dont la valorisation des produits forestiers non ligneux, pour surmonter les difficultés sociales et économiques qui sont souvent associées à la dégradation des forêts ;

d) Alors qu'elles pourraient contribuer à résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux, les forêts sont de plus en plus menacées. La

persistance de la déforestation, la dégradation massive des terres, les pratiques de consommation et de production non durables et la crise climatique actuelle menacent les forêts et la valeur qu'elles ont sur les plans économique, social, environnemental et culturel. Certains membres du Forum ont indiqué qu'il fallait redoubler d'efforts et appliquer des mesures cohérentes pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables qui n'entraînent pas de déforestation au moyen notamment de dialogues techniques et politiques multilatéraux. D'autres ont souligné, à cet égard, les obstacles uniques que sont susceptibles de rencontrer de nombreux pays en développement sachant qu'ils avaient déjà du mal à s'approvisionner, à trouver des moyens de subsistance durables et à assurer la sécurité alimentaire. La santé et la résilience des populations sont directement liées à la santé de la planète, et les forêts ont un rôle important à jouer à cet égard ;

e) Au sein du système des Nations Unies et en dehors, on mesure de plus en plus l'importance d'adopter des solutions à long terme à l'appui des forêts et des autres écosystèmes terrestres et on s'attend à ce que des efforts soient faits en ce sens. Cela s'est manifesté tout récemment par l'adoption de la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que par celle de la Déclaration de Séoul sur les forêts lors du quinzième Congrès forestier mondial. Les promesses, les déclarations et les évolutions récentes relatives aux forêts ont permis d'instaurer une dynamique permettant de faire avancer la réalisation des objectifs et cibles relatifs aux forêts convenus au niveau mondial, en particulier les objectifs mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

f) Plusieurs délégations ont indiqué que le Forum devrait promouvoir et appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Il a également été souligné que le Forum devrait jouer un rôle clé dans la promotion des forêts et de leur gestion durable pour satisfaire de multiples objectifs environnementaux, notamment en consacrant davantage d'efforts à la restauration des forêts et des écosystèmes et en intégrant systématiquement les mesures concernant les forêts dans leurs programmes de développement nationaux et en les déployant à plus grande échelle ;

g) Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés constituent un cadre qui permet d'aider les pays à renverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le plan stratégique sert également de référence pour l'adoption de mesures relatives aux forêts à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment du cadre relatif à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus), et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

h) Le Forum devrait prendre activement part aux discussions politiques mondiales et aux activités de sensibilisation sur le thème des forêts. Il devrait en outre s'efforcer de tirer le meilleur parti des complémentarités, des synergies et de la cohérence entre les politiques et programmes forestiers mondiaux, y compris les Conventions de Rio, conformément à son mandat.

i) Le Forum devrait collaborer avec les Conventions de Rio et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour aider les pays à renforcer leurs cadres nationaux d'orientation sur les forêts, notamment en ce qui concerne la restauration des forêts, et à accéder plus facilement aux technologies,

aux activités de renforcement des capacités et au financement forestier, dont le financement de l'action climatique ;

j) Le Forum devrait renforcer les travaux visant à promouvoir et à faciliter l'amélioration de l'interface science-politique concernant les forêts et les questions connexes, et s'employer à accroître les ressources financières et les investissements à l'appui de la gestion durable des forêts, l'objectif étant de contribuer efficacement à accélérer la concrétisation des engagements mondiaux en matière de forêts ;

k) Il est par ailleurs nécessaire d'accroître les financements et les investissements, quelle qu'en soit la provenance et à tous les niveaux, pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et ainsi améliorer leur gestion durable, leur conservation et leur résilience ainsi que la restauration des écosystèmes. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier joue un rôle important en encourageant la collaboration et en aidant les pays à mettre au point des stratégies de financement forestier et à remanier celles qui existent déjà ;

l) Les producteurs ruraux, les petits producteurs et les peuples autochtones sont les gardiens des meilleures pratiques en matière de systèmes alimentaires durables et de gestion durable des forêts. Les systèmes alimentaires pourraient s'appuyer sur des techniques innovantes pour restaurer les forêts et les gérer durablement, nourrir des populations croissantes en contribuant à leur nutrition et à leur bien-être et promouvoir les droits des propriétaires et des agriculteurs autochtones ainsi que des communautés locales ;

m) Les entités régionales et sous-régionales doivent accroître les efforts visant à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, notamment en soulignant la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation dans le secteur forestier et les secteurs connexes, et en encourageant les initiatives multipartites et les mesures prises par les communautés autochtones et locales, les femmes et les jeunes dans le domaine de la gestion communautaire durable des forêts ;

n) Il est essentiel de renforcer la gouvernance forestière aux niveaux mondial, régional et national, de resserrer la collaboration intersectorielle dans les chaînes de valeur, de mobiliser les organisations philanthropiques et le secteur privé et de faire participer les parties prenantes pour répondre aux besoins des pays, combler l'écart existant dans l'application de la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale et à l'échelle locale et mettre en œuvre un programme ambitieux permettant d'inverser la tendance à la déforestation ;

o) Il a été fait mention du caractère essentiel de la protection, de la conservation et de l'utilisation durable des forêts en toutes circonstances, en particulier pendant les conflits armés (y compris s'agissant des effets collatéraux involontaires des déplacements humains résultant de tels conflits), ainsi que de la nécessité de remettre en état et de restaurer les forêts dans la période d'après-conflit, par exemple au moyen de partenariats et de mécanismes tels que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Des délégations ont cité les actions que mène actuellement la Fédération de Russie, qui entraînent la destruction de forêts ukrainiennes et le déplacement de populations, comme un exemple d'élément faisant obstacle à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030).

## Annexe III

### **Résumé établi par la Présidente concernant les débats du Forum sur la question subsidiaire 3 a) v) de l'ordre du jour, qui sera transmis à titre de contribution au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2022**

1. La présente contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 est constituée du résumé établi par la Présidente concernant les débats d'orientation qui ont eu lieu au cours de la dix-septième session du Forum au titre de la question subsidiaire 3 a) v) de l'ordre du jour, dans lequel figure également une contribution fournie précédemment par le Bureau de la dix-septième session du Forum<sup>1</sup>. Cette contribution n'est pas un texte de consensus négocié de la dix-septième session. Pour le format, il a été tenu compte des orientations données par le Président du Conseil économique et social dans sa lettre du 23 novembre 2021.

#### **Mise en œuvre des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 5, 14, 15 et 17 du point de vue du Forum des Nations Unies sur les forêts et compte tenu des trois dimensions du développement durable et des liens entre les objectifs et des cibles de développement durable, y compris les incidences des synergies et des compromis sur les politiques : progrès, enseignements tirés de l'expérience, difficultés et incidences de la pandémie de COVID-19**

2. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les risques et les problèmes systémiques résultant de la perte de nature, en particulier la déforestation et la dégradation des forêts, et le fait que l'utilisation durable, la protection, la conservation et la restauration de la nature sont essentielles pour limiter les risques de maladies infectieuses et de zoonoses.

3. À cet égard, les actions visant à appuyer la poursuite ou l'amélioration de la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts, y compris le boisement, le reboisement et la restauration des paysages forestiers, comme le prévoient les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 15, continuent de revêtir une importance capitale. La gestion durable des forêts et la valorisation durable des produits forestiers peuvent également faciliter la collaboration entre secteurs et entre parties prenantes tout en renforçant le capital humain et social, permettant ainsi d'amener un véritable changement et d'atténuer les incidences négatives de la pandémie.

4. La pandémie de COVID-19 a nui à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, mettant en péril la stabilité et la viabilité du secteur forestier dans plusieurs régions. À l'échelle mondiale, les forêts continuent de reculer à un rythme alarmant. Alors qu'elles ont un rôle important à jouer dans la réalisation de l'objectif 15 et de tous les autres objectifs de développement durable, les zones forestières ont continué de s'amenuiser : la part des forêts a ainsi été ramenée de 31,9 % de la superficie terrestre totale en 2000 à 31,2 % en 2020, soit une perte nette de près de 100 millions

---

<sup>1</sup> On trouvera de plus amples informations sur la contribution du Bureau de la dix-septième session du Forum à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=3176&menu=3170>.

d'hectares, en raison principalement de l'expansion des activités agricoles à grande échelle, en particulier dans les régions tropicales<sup>2</sup>.

5. Le recul rapide des forêts montre qu'il est toujours nécessaire d'accélérer les actions visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Cette action doit être menée à tous les niveaux, notamment en travaillant avec les propriétaires terriens pour faciliter l'accès à l'innovation, au renforcement des capacités et aux technologies pertinentes et, ce faisant, satisfaire leurs besoins économiques et culturels et leurs besoins en matière de production primaire, l'objectif étant de réduire la nécessité de recourir au défrichage et à la déforestation.

**Évaluation de l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la mise en œuvre du Programme 2030, dans les domaines d'intervention du Forum des Nations Unies sur les forêts**

6. Les forêts contribuent à résoudre les problèmes mondiaux urgents et fournissent aux personnes qui en sont directement ou indirectement tributaires divers produits, services et moyens de subsistance, et ce, partout dans le monde. Dans ce contexte, l'exploitation du plein potentiel des forêts et leur gestion durable permettra de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. On estime que 1,6 milliard de personnes, soit 25 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent pour elles un moyen de subsistance, un bassin d'emploi et une source de revenus. Pendant la pandémie, les populations tributaires des forêts ont dû composer avec des pertes d'emploi, des diminutions de revenus et un accès réduit aux marchés et à l'information. De nombreuses femmes et de nombreux jeunes ont aussi été touchés par la diminution des emplois saisonniers. Ces populations sont composées en grande partie de groupes marginalisés et vulnérables, comme les peuples autochtones et les femmes, qui sont les moins susceptibles de bénéficier d'importants filets de protection socioéconomique. De nombreuses populations tributaires des forêts, en particulier celles qui vivent dans des endroits éloignés ou difficiles d'accès, ont rencontré des difficultés lorsqu'il s'agissait d'obtenir des soins de santé ou constaté que les programmes d'aide publique et les services de base avaient été perturbés.

8. Les conséquences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie ont aussi accru la pression exercée sur les forêts. Les populations vulnérables sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers les produits forestiers et les ressources sylvicoles, qui apparaissent comme un mécanisme d'adaptation susceptible de leur procurer de quoi se nourrir, se chauffer, s'abriter et se protéger du risque de contracter la COVID-19, à telle enseigne que ces écosystèmes commencent à montrer des signes de stress. Plusieurs régions ont vu compromises la stabilité et la viabilité de leur secteur forestier<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Résumé établi par la coprésidence concernant la réunion du groupe d'experts du Forum sur les forêts sur l'évaluation des conséquences de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier.

### **Mesures et recommandations dans les domaines appelant une attention immédiate dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable examinés**

9. Les difficultés rencontrées à l'échelle mondiale et les mesures prises pour y faire face mettent une nouvelle fois en évidence le rôle important que les forêts peuvent jouer dans l'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des personnes et de la planète. Il est par ailleurs essentiel d'intensifier les stratégies d'élimination de la pauvreté ciblant les populations tributaires des forêts si l'on souhaite faire face aux problèmes sociaux et économiques qui sont souvent à l'origine de la dégradation des forêts. De plus en plus, la communauté mondiale mesure l'importance des initiatives, stratégies et programmes relatifs aux forêts qui permettent de renforcer les efforts nationaux visant à faire face à de nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux et encourage leur mise en œuvre. En témoigne notamment le fait que 141 États Membres ont signé la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres.

10. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)<sup>4</sup> et les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés constitue une référence pour ce qui concerne les mesures relatives aux forêts à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, ainsi que de la Convention sur la diversité biologique. Le Partenariat de collaboration sur les forêts, composé de 15 organisations internationales, a joué un rôle clé dans la synergie des actions et la fourniture d'une assistance, même s'il reste encore du travail à faire.

11. À cet égard, le Forum, à sa dix-septième session, a examiné ses priorités thématiques pour la période 2021-2022 à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et les liens entre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable, ainsi que d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international. Les mesures et les recommandations qui ont émergé des discussions figurent dans la résolution d'ensemble adoptée à la dix-septième session du Forum ainsi que dans le résumé établi par la Présidente<sup>5</sup>.

### **Recommandations, engagements et mesures de coopération pour favoriser un relèvement durable, résilient et inclusif après la pandémie de COVID-19 et faire progresser la mise en œuvre intégrale du Programme 2030**

12. Les récentes évolutions concernant les forêts ont créé des occasions intéressantes de faire progresser la mise en œuvre des engagements relatifs aux forêts convenus au niveau mondial et énoncés dans divers instruments. Elles offrent aussi au système des Nations Unies et à ses partenaires et parties prenantes une excellente occasion de jouer un rôle actif dans la promotion d'un programme cohérent et synergique sur les forêts, l'agriculture, les terres, la biodiversité, les changements climatiques et le développement durable, conformément aux mandats et priorités des différentes initiatives et accords multilatéraux. Il est essentiel de resserrer la coopération et d'améliorer la coordination, la cohérence et les synergies chez ces parties prenantes et partenaires et entre eux si l'on souhaite atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

13. Le Forum est l'organe intergouvernemental chargé de suivre et d'examiner la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la

<sup>4</sup> Résolution 71/285 de l'Assemblée générale.

<sup>5</sup> La résolution d'ensemble adoptée à la dix-septième session du Forum et le résumé établi par la Présidente sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y figurent, favorisant ainsi l'accélération de la pleine exécution du Programme 2030. Le Forum aborde de manière globale et intégrée les questions relatives aux forêts en s'appuyant sur la participation de l'ensemble des partenaires et parties prenantes, à tous les niveaux, en particulier le Partenariat de collaboration sur les forêts, à la promotion de la mise en œuvre du plan stratégique.

14. Le Forum continue de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre d'autres évolutions mondiales liées aux forêts, notamment la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. À cet égard, il devrait également multiplier les mesures qu'il adopte en matière de restauration des forêts dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde, y compris les forêts, et générer des avantages sociaux, économiques et environnementaux liés aux forêts. Le Forum a publié le *Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021*<sup>6</sup> à sa seizième session, en avril 2021, et il a entrepris la deuxième évaluation des conséquences de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier<sup>7</sup> pour examen à sa dix-septième session.

#### **Messages clés susceptibles d'être repris dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du forum politique de haut niveau de 2022**

15. L'accélération, d'ici à 2030, des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 sur les écosystèmes terrestres, entre autres, est cruciale, car les progrès vers nombre de ses cibles associées, y compris celles dont l'échéance était fixée à 2020, sont au point mort.

16. À cet égard, il est essentiel que le forum politique de haut niveau :

a) Saisisse l'occasion qui s'offre et exploite le potentiel et les capacités du Forum pour contribuer à ses délibérations sur les objectifs de développement durable liés aux forêts, en particulier l'objectif 15 ;

b) Prenne conscience du rôle que joue le Forum en tant qu'organe mondial à composition universelle chargé de l'élaboration des politiques forestières ayant pour mandat de rendre compte des capacités techniques et politiques spécifiques aux forêts et d'aider à mobiliser des fonds importants au moyen de son Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;

c) Fasse des éléments pertinents du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) le cadre de référence de ses travaux relatifs aux forêts afin de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, de promouvoir les initiatives relatives aux forêts, de mieux comprendre les liens existants entre les avantages sociaux, économiques et environnementaux des forêts, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, et de promouvoir une coopération et une collaboration efficaces sur les questions relatives aux forêts ;

d) S'appuie davantage sur le Forum pour promouvoir et mettre en évidence les contributions des forêts au développement durable en veillant à assurer la complémentarité, les synergies et la cohérence entre les politiques, programmes et projets des États Membres, des partenaires et des parties prenantes et à en tirer le meilleur parti pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>7</sup> On trouvera plus d'informations sur l'évaluation à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

e) Prenne note du rôle que jouent le Partenariat de collaboration sur les forêts et sa vision stratégique à l'horizon 2030.

17. Le forum politique de haut niveau réaffirmera probablement sa volonté de hâter les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en accélérant la mise en œuvre des cadres et instruments convenus au niveau intergouvernemental. Dans ce contexte, il souhaitera peut-être attirer une attention particulière sur l'instrument des Nations Unies sur les forêts et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés, qu'il présentera comme des éléments susceptibles de contribuer à la réussite collaborative du Programme 2030.

## Annexe IV

## Liste des documents

<i>Cote de document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">E/CN.18/2022/1</a>	2	Ordre du jour provisoire et annotations
<a href="#">E/CN.18/2022/2</a>	3 a) et b)	Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022
<a href="#">E/CN.18/2022/3</a>	3 c)	Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
<a href="#">E/CN.18/2022/4</a>	3 d)	Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et contributions nationales volontaires
<a href="#">E/CN.18/2022/5</a>	4	Note du Secrétariat sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs
<a href="#">E/CN.18/2022/6</a>	5	Note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2022/7</a>	6	Note du Secrétariat sur les difficultés rencontrées par les pays, les stratégies adoptées et les mesures de relèvement prises par les pays pour réduire l'impact de la maladie à coronavirus sur les forêts et le secteur forestier
<a href="#">E/CN.18/2022/L.1</a>	9	Projet de rapport sur l'organisation de la session
<a href="#">E/CN.18/2022/L.2</a>	7	Projet de décision sur les dates et lieu proposés pour la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2022/L.3</a>	8	Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2022/L.4</a>	3 a), b), c) et d), 4 et 6	Projet de résolution déposé par la présidence de la Commission sur les conclusions de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2022/INF/1</a>		Liste des participants

On trouvera d'autres documents pertinents sur le site Web du Forum : <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

